

# ACTION URGENTE

## HUIT LIBANAIS DANS L'ATTENTE DU VERDICT DANS LEUR PROCÈS

Le 3 avril 2019, huit hommes libanais ont comparu devant la Chambre de sûreté de l'État de la Cour d'appel fédérale d'Abou Dhabi. Ils ont été autorisés à parler ouvertement de leurs conditions de détention. L'un d'entre eux au moins, Abdel Rahman Chouman, a dit avoir été battu une fois six heures durant, pendant l'enquête, et été forcé à signer ses « aveux » sans avoir été autorisé à lire le document. Le tribunal a fixé au 15 mai le prononcé du jugement, et les familles ont été informées du fait que les huit hommes allaient être transférés à la prison d'al Wathba, à Abou Dhabi, au cours des 15 prochains jours.

**PASSEZ À L'ACTION : ENVOYEZ UN APPEL EN UTILISANT VOS PROPRES MOTS OU EN VOUS INSPIRANT DU MODÈLE DE LETTRE CI-DESSOUS**

*Sheikh Mohamed bin Zayed Al Nahyan  
Prince héritier d'Abou Dhabi  
Crown Prince Court  
King Abdullah Bin Abdulaziz  
Al Saud Street,  
P.O. Box 124  
Abu Dhabi, Émirats arabes unis  
Fax : +971 2 668 6622  
@MohamedBinZayed*

Monseigneur,

Huit hommes libanais, dont **Abdel Rahman Talal Chouman** (formateur en sécurité pour la compagnie aérienne Emirates) et **Ahmed Nimr Sobeh** (commercial chez Al Nabooda Automobiles), ont été arrêtés par les forces de sécurité de l'État entre la fin de décembre 2017 et le 18 février 2018 ; ils ont notamment été accusés d'avoir formé une cellule « terroriste » et planifié des « attaques terroristes aux Émirats arabes unis sur ordre du Hezbollah ». Le 3 avril 2019, les huit hommes ont comparu devant la Chambre de sûreté de l'État de la Cour d'appel fédérale d'Abou Dhabi pour la quatrième fois. Ils ont été autorisés à s'exprimer, et l'un d'entre eux au moins, Abdel Rahman Chouman, a dit avoir été battu une fois six heures durant, pendant l'enquête, et été forcé à signer des « aveux » sans avoir été autorisé à lire le document. Le tribunal a fixé au 15 mai le prononcé du jugement, et les familles ont été informées du fait que les huit hommes allaient être transférés à la prison d'al Wathba, à Abou Dhabi, au cours des 15 prochains jours.

**Je vous demande instamment de libérer immédiatement les huit hommes, à moins que des preuves d'une infraction dûment reconnue par la loi soient présentées, conformément au droit international et aux normes en la matière, et de veiller à ce qu'ils puissent communiquer sans délai et régulièrement avec leur avocat, leur famille et une assistance consulaire ; à ce qu'ils bénéficient de tous les soins médicaux dont ils pourraient avoir besoin ; et à ce que leur procès soit conforme aux normes internationales d'équité et ne soit pas basé sur des « aveux » obtenus par la contrainte. Je vous demande aussi de diligenter une enquête indépendante et impartiale sur les allégations de torture, conformément**

**AMNESTY  
INTERNATIONAL**



**au Manuel pour enquêter efficacement sur la torture et autres peines ou traitements, cruels, inhumains ou dégradants (Protocole d'Istanbul).**

*Je vous prie d'agréer, Monseigneur, l'expression de ma très haute considération.*

## COMPLEMENT D'INFORMATION

Huit hommes libanais, dont Abdel Rahman Talal Chouman (formateur en sécurité pour la compagnie aérienne Emirates) et Ahmed Nimr Sobeh (commercial chez Al Nabooda Automobiles), ont été arrêtés par les forces de sécurité de l'État entre la fin de décembre 2017 et le 18 février 2018 ; ils ont notamment été accusés d'avoir formé une cellule « terroriste » et planifié des « attaques terroristes aux Émirats arabes unis sur ordre du Hezbollah ». Ces hommes ont pu passer de brefs appels téléphoniques à leur famille, les informant du fait qu'ils avaient été arrêtés pour des questions de sûreté de l'État, mais qu'ils ne pouvaient pas dire où ils étaient détenus.

Lors de l'audience du 3 avril 2019 devant la Chambre de sûreté de l'État de la Cour d'appel fédérale d'Abou Dhabi, les accusés ont été autorisés à s'exprimer. L'un d'entre eux au moins, Abdel Rahman Chouman, a dit avoir été battu une fois six heures durant, pendant l'enquête. Le juge lui a demandé où cela s'était passé, et Abdel Rahman Chouman a déclaré qu'il ne savait pas où il était alors détenu, car il avait en permanence les yeux bandés, et qu'il a été contraint de signer des « aveux » sans avoir pu lire le document en question. Le juge leur a dit qu'ils pouvaient adresser par écrit au tribunal leurs déclarations, y compris leurs allégations de torture et d'autres mauvais traitements. Le tribunal a fixé au 15 mai le prononcé du jugement, et les familles ont été informées du fait que les huit hommes allaient être transférés à la prison d'al Wathba, à Abou Dhabi, au cours des 15 prochains jours.

Les huit hommes sont maintenus en détention à l'isolement depuis leur arrestation. Le maintien en détention à l'isolement pendant plus de 15 jours peut constituer une torture ou un mauvais traitement aux termes de l'Ensemble de règles minima des Nations unies pour le traitement des détenus (Règles Nelson Mandela). De plus, Abdel Rahman Chouman a été victime d'actes de torture et d'autres mauvais traitements pendant les trois premiers mois de sa détention. On lui a notamment cogné la tête contre un mur et il a été frappé et a reçu des coups de pied, ce qui a brisé toutes ses facettes dentaires.

Le procès des huit hommes a débuté le 13 février 2019. Aucun des détenus n'a été autorisé à consulter son avocat depuis le début du procès. Le tribunal n'a pas fourni aux avocats tous les documents sur l'affaire de leurs clients, et deux avocats au moins se sont retirés de cette affaire. À la suite de la première audience du procès, certains membres des familles des accusés qui y avaient assisté ont été autorisés à communiquer avec les détenus pour la première fois depuis leur arrestation. Les familles ont pu rendre visite aux détenus une deuxième fois le 2 avril 2019 dans le bâtiment des services du procureur, à Abou Dhabi, où les huit hommes avaient été amenés.

**LANGUE(S) À PRIVILÉGIER POUR LA RÉDACTION DE VOS APPELS : arabe ou anglais**

Vous pouvez également écrire dans votre propre langue.

**MERCI D'AGIR DANS LES PLUS BREFS DÉLAIS ET AVANT LE : 17 mai 2019**

Au-delà de cette date, vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir.

**PRÉNOM, NOM ET PRONOM À UTILISER : Abdel Rahman Talal Chouman (il), Ahmed Nimr Sobeh (il), et 6 autres hommes (ils)**

**LINK TO PREVIOUS UA:** <https://www.amnesty.org/fr/documents/mde25/0116/2019/fr/>